



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Projet de loi 41, Loi modifiant la Loi sur les agronomes :

L'Ordre des technologues professionnels du Québec demande au gouvernement d'imposer l'adoption simultanée du règlement visant le partage d'activités réservées avec les technologues professionnels et de la nouvelle Loi.

Montréal, lundi le 6 juin 2022 -

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPD) accueille favorablement le dépôt par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, du [projet de loi 41](#) visant la modernisation de la Loi sur les agronomes. L'incessante évolution de l'agriculture au Québec rendait effectivement indispensable une refonte de cette Loi non seulement pour un encadrement actualisé de la pratique des agronomes mais aussi pour une meilleure reconnaissance du rôle inestimable des technologues professionnels dans le monde agricole et agroalimentaire.

L'OTPD est toutefois surpris que le texte du projet de loi 41 ne laisse aucune place au rôle exercé par les agriculteurs dans l'industrie. L'OTPD souligne au gouvernement qu'il est crucial que la modernisation de la Loi sur les agronomes soit en phase avec la réalité de la pratique professionnelle actuelle de chacun et que la mise en place d'un partage d'activités entre les agronomes et les technologues professionnels se doit d'être respectueuse des compétences de ces derniers.

Alors que les besoins de la société québécoise en matière d'agriculture demeurent criants et pressants, les technologues professionnels en agroalimentaire représentent des acteurs clés hautement qualifiés de par leurs compétences en sciences appliquées. Depuis toujours, les membres de l'OTPD sont des partenaires privilégiés des

agriculteurs québécois. Ils sont également des intervenants incontournables au service de la protection du public.

L'OTPD se réjouit de la volonté du gouvernement de promouvoir la collaboration interprofessionnelle et de reconnaître l'apport des technologues professionnels dans l'industrie en exigeant de l'Ordre des agronomes du Québec de déterminer par règlement les activités professionnelles réservées à ses membres qui peuvent être exercées par les technologues professionnels.

Néanmoins, l'Ordre souhaite exprimer au gouvernement ses préoccupations quant aux délais de l'accomplissement de cette obligation. En effet, il est impératif que les dispositions réglementaires visant le partage d'activités réservées avec les technologues professionnels soient adoptées concurremment à l'adoption de la nouvelle Loi sur les agronomes. Cette synchronie est le moyen le plus efficace pour permettre à l'industrie et au public de bénéficier rapidement d'une contribution accrue des technologues professionnels, limitant ainsi les inconvénients générés par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cette synchronie permettra aussi d'atteindre avec célérité et efficience les objectifs recherchés par cette refonte.

L'OTPD se réserve le droit et le temps de procéder à une analyse plus approfondie des différentes dispositions proposées par le projet de loi 41, en particulier eu égard à la description du champ de pratique des agronomes. Dans le cadre de cette analyse, l'Ordre espère un espace de dialogue axé sur la collaboration interprofessionnelle au bénéfice de l'intérêt public.

À propos de l'OTPD

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPD) regroupe près de 3300 technologues professionnels œuvrant dans une variété de secteurs d'activités dans le domaine des sciences appliquées. Il a pour mission d'encadrer l'exercice de la profession de technologue professionnel et de soutenir le développement de la profession afin d'assurer la protection du public.

-30-

Renseignements :

Guyline Houle, T.P., M.B.A

Directrice générale et secrétaire de l'OTPD

ghoule@otpd.qc.ca

514 845-3247, poste 107